

## TELEPROCEDURES PERMIS DE CONDUIRE

Tous les éléments de la demande sont transmis de manière dématérialisée, les données d'état civil, la photo, la signature ainsi que les pièces justificatives.

### **Étape préalable PROVISoire VALABLE 4 MOIS**

#### **Créer son compte sur le site ANTS et obtenir ainsi ses identifiants.**

Au préalable, vous devez créer un compte sur le site de l'ANTS (Agence nationale des titres sécurisés, opérateur sous tutelle du ministère de l'intérieur) et obtenir ainsi vos identifiants via le lien :

[https://ants.gouv.fr /](https://ants.gouv.fr/)

#### **Étape 1**

#### **Vous munir au préalable des informations et des pièces justificatives en format numérique nécessaires à la démarche (scannée ou photographiée).**

**Une adresse électronique et/ou un numéro de téléphone portable** afin que le demandeur valide la demande et soit informé de l'avancement du processus d'instruction et de production du permis de conduire

**Un justificatif d'identité scan recto/verso couleur** (carte nationale d'identité, passeport ...)

Un justificatif de la régularité du séjour et de la résidence normale le cas échéant,

**Un justificatif de domicile de moins de 6 mois**

**CNI de l'hébergeant scan recto/verso couleur et attestation d'hébergement**  
**une photo numérique d'identité**

**JDC**

**ASSR2**

**PERMIS actuel pour les titulaires scan recto/verso couleur**

**Attestation fin conduite accompagnée pour AAC**

**Visite médicale (pour C CE D ou annulation)**

**PERMIS PROVISoire (CEPC au format papier uniquement)**

Pour une personne mineure ou sous tutelle légale, vous devrez renseigner en ligne certaines informations relatives au représentant légal (état civil, signature) et joindre l'image de son justificatif d'identité.

#### **Étape 2**

#### **Remplir, le formulaire en ligne étape par étape quel que soit le motif de la demande de permis et valider la demande.**

A l'issue de la procédure en ligne, vous recevez un courriel confirmant l'enregistrement de la demande.

#### **Étape 4**

#### **Suivre l'état d'avancement de la demande.**

Via votre compte, vous avez la possibilité de suivre l'avancement d'une demande déposée, de son enregistrement jusqu'à la mise à disposition du titre de conduite au demandeur.

Lors de l'instruction du dossier, un courriel vous informe de son traitement.

#### **Étape 5**

#### **Réception du permis de conduire.**

En cas de primata, le titre de conduite est directement adressé au domicile du demandeur.

En cas d'absence, celui-ci dispose de 15 jours à partir de la date du 1er passage du facteur pour aller le récupérer à la Poste.